

CYCLE DE CONFÉRENCES

Fit4Conformity



ILNAS

Volet n°3 : RAPEX - Système d'alerte rapide pour les produits à risques graves :
En quoi consiste-il et quelles sont mes obligations en tant que fabricant, distributeur ou importateur ?

4 juin 2018

Horaire : 09h00 à 14h00

Lieu : Chambre de Commerce du Luxembourg

Inscrivez-vous en cliquant sur le lien suivant :
www.een-events.com/fit4conformity-volet3



INVITATION

La Chambre de Commerce du Luxembourg et son Enterprise Europe Network-Luxembourg, en étroite collaboration avec l'ILNAS, ont le plaisir de vous inviter à assister au

3ème volet du cycle de conférence « Fit4Conformity » :

RAPEX - Système d'alerte rapide pour les produits à risques graves :

En quoi consiste-il et quelles sont mes obligations en tant que fabricant, distributeur ou importateur ?

Le système d'alerte rapide pour les produits non alimentaires (RAPEX) permet à tous les Etats Membres de l'Espace économique européen et à la Commission européenne d'échanger des informations sur les produits de consommation (jouets, appareils électriques, véhicules, etc.) et produits professionnels (machines, produits de construction, équipements de protection individuelle, etc.) qui présentent un risque grave pour la santé et la sécurité des utilisateurs ou pour l'environnement. Ceci permet aux Etats membres d'organiser avec les opérateurs économiques concernés le retrait des produits dangereux du marché et/ou leur rappel auprès des consommateurs dans les plus brefs délais afin d'éliminer les risques partout en Europe.

Le RAPEX, en quoi consiste-il concrètement ?

Qu'est-ce qu'on entend par « risque grave » ?

Quelles sont les obligations pour les fabricants, distributeurs et importateurs ?

Comment signaler vos produits dangereux aux autorités compétentes ?

Quelles sont les mesures prises par les autorités nationales de surveillance du marché en cas de détection de produits dangereux ?

C'est spécifiquement à ces questions que vise à répondre ce 3ème volet du cycle de conférence « Fit4Conformity ».

Alors que **la séance du matin** vise essentiellement à **présenter** le système d'alerte RAPEX mis en place par la Commission européenne, d'**informer des contrôles opérés à l'importation de produits potentiellement dangereux**, ainsi que de **sensibiliser aux accidents pouvant être générés par ces risques**, l'**après-midi** sera consacré à **2 workshops thématiques** permettant d'approfondir de manière plus spécifiques les aspects suivants :

Comment signaler vos produits dangereux aux autorités compétentes ?

Présentation du « **Business Gateway** » :
plate-forme pour la soumission de notifications de produits non-conformes réservée aux producteurs et distributeurs.

Comment identifier et gérer les produits susceptibles d'engendrer des risques graves ?

Réalisation de « **l'analyse de risque** » :
un outil de définition des différents scénarii et probabilités de risque permettant d'évaluer la gravité de ce dernier.

Pour de plus amples informations, découvrez le programme détaillé en cliquant [ici](#)